



Zones exposées au dépassement de seuil indicateur Lden 68 dB(A)

- dB(A): décibel pondéré en acoustique**
- < ou = 0 dB (A)
 - 0 à + 5dB(A)
 - +5 à +10 dB(A)
 - > ou = à +10 dB(A)
 - Etablissement d'enseignement
 - Etablissement de santé
 - Mur anti bruit

Carte des niveaux d'exposition au bruit sur 24h

Description de la carte :
Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE.
Elle représente les niveaux sonores moyens issus exclusivement du bruit routier selon l'indicateur Lden. Le bruit ferroviaire, industriel et aérien n'apparaît pas sur cette carte.

Avertissements :
Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme.
Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.